



# UDVN – FNE 83

(Affiliée à F.N.E. - PACA)

**Union Départementale pour la sauvegarde de  
la Vie, de la Nature, et de l'Environnement.**

Adresse postale : Mas St Pierre 379, chemin du Carry  
83310 COGOLIN

Adresse mail : [info@udvn83.fr](mailto:info@udvn83.fr)

Site web : <http://www.udvn83.fr>



Le 16 octobre 2019

## **Contribution de l'UDVN-FNE83 sur le projet LNPCA en faveur des déplacements du quotidien avec un RER sur l'aire toulonnaise**

Le projet dans ses objectifs doit répondre à la demande de nos concitoyens pour des déplacements réguliers, au quart d'heure ou à la demi heure, **dans le sud-est du Var** et spécialement sur l'aire toulonnaise.

### **A l'est de Toulon, nous demandons :**

- La prolongation de services ferroviaires **jusqu'à l'aéroport de Hyères**
- La réactivation de la **ligne Carnoules-Brignoles** avec quelques services réguliers
- L'aménagement à **La Pauline d'un ouvrage en souterrain** vers Hyères, insensible aux inondations, préservant les terres agricoles
- L'aménagement concerté d'un PEM, pole d'échanges multimodal, à la Pauline pour desservir la **zone d'activités à l'est de Toulon**

### **A l'ouest de Toulon, l'UDVN-FNE83 préconise**

- **Le principe d'un RER desservant les communes au plus loin de Toulon**, en pendant de ce qui se réalise à l'est, qui devrait s'imposer dans l'intérêt public.
- **Une troisième voie jusqu'à St Cyr** ; Ne serait-elle pas la solution la plus satisfaisante pour les usagers, la plus pérenne en terme de développement durable et utile pour le dépassement des trains omnibus par les trains inter-cités ?
- **La réalisation d'une halte** (et non d'une gare) **aux Playes**, communes d'Ollioules-Six-Fours, avec si besoin un retournement provisoire des TER ; halte pour une desserte permanente de la **zone d'activités de l'ouest toulonnais** (en pendant à celles de Ste Musse et de La Pauline à l'est) ; zone d'activités à l'ouest fréquentée par quinze mille personnes.
- L'exclusion d'un retournement des RER à la gare de La Seyne-Six-Fours : Cette solution provisoire serait localement en concurrence avec le réseau de transports urbains Mistral et provoquerait l'engorgement routier à l'entrée ouest de Toulon, aux sorties 13 et 14 de l'autoroute A50 de ou vers la gare de La Seyne-Six-Fours, ainsi qu'aux accès de La Seyne-Centre et de Saint-Mandrier notamment par les sorties 14 et 15 de l'A50.

L'UDVN-FNE83 regrette la faible implication des territoires de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

Contact : [michel.pierre@actenergies.net](mailto:michel.pierre@actenergies.net) , 0670218010, vice-président pour l'ouest Var